

CONNAÎTRE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Programme européen LEADER

QUOI ?

LEADER – acronyme signifiant « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » – est un **programme européen pluriannuel dédié au soutien du développement rural**. Il est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). La Région Normandie est chargée de son pilotage en tant qu'Autorité de gestion des fonds européens et délègue l'animation aux **Groupes d'Action Locaux (GAL)**. Quatre acronymes sont donc ici à retenir, et pas un de plus : LEADER est un programme du FEADER et de la PAC, animé par un GAL.

POURQUOI ?

Il s'agit d'une méthode encourageant le **développement durable des zones rurales** grâce à la mobilisation des forces vives du territoire.

Il permet de soutenir financièrement et techniquement des initiatives locales innovantes, des expérimentations qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme des zones rurales. **Les acteurs privés comme publics** peuvent solliciter un financement pour mener à bien leurs projets. Le programme peut financer aussi bien du fonctionnement que de l'investissement.



Des projets accompagnés mis en valeur lors d'une exposition photographique

COMMENT ?

Le programme LEADER est piloté par un GAL se réunissant en **comité de programmation** composé d'un **collège public** et d'un **collège privé**. Il est responsable de la bonne marche du programme et de la sélection des projets. Il se réunit une fois par trimestre. Une **convention** signée avec la Région Normandie et un **règlement intérieur** régissent le fonctionnement du GAL. Sur le Pôle Métropolitain, le GAL se nomme « Arlette & Guillaume », en référence aux liens historiques unissant la plaine de Caen et de Falaise ainsi que la Suisse normande.

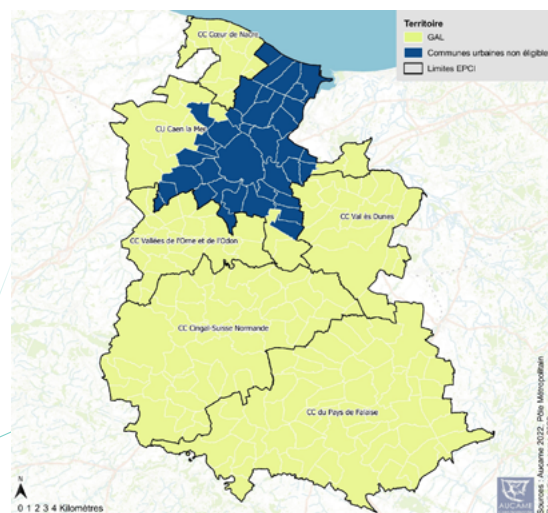
Sur la programmation actuelle, **28 projets** ont été sélectionnés pour financement, soit **958 998 € octroyés en 2024 et 2025** (hors frais d'animation et gestion).

Toutes sortes d'initiatives répondant au cadre de financement peuvent être accompagnées. Par exemple, côté acteur privé, la Brasserie la Lie modernise ses locaux et prévoit de **créer un parcours de visite** autour du brassage de la bière. Côté acteur public, le Pays de Falaise prévoit de monter un **spectacle innovant**, en collaboration avec les habitants, autour du **bilan à mi-parcours du PCAET**.

OÙ ?

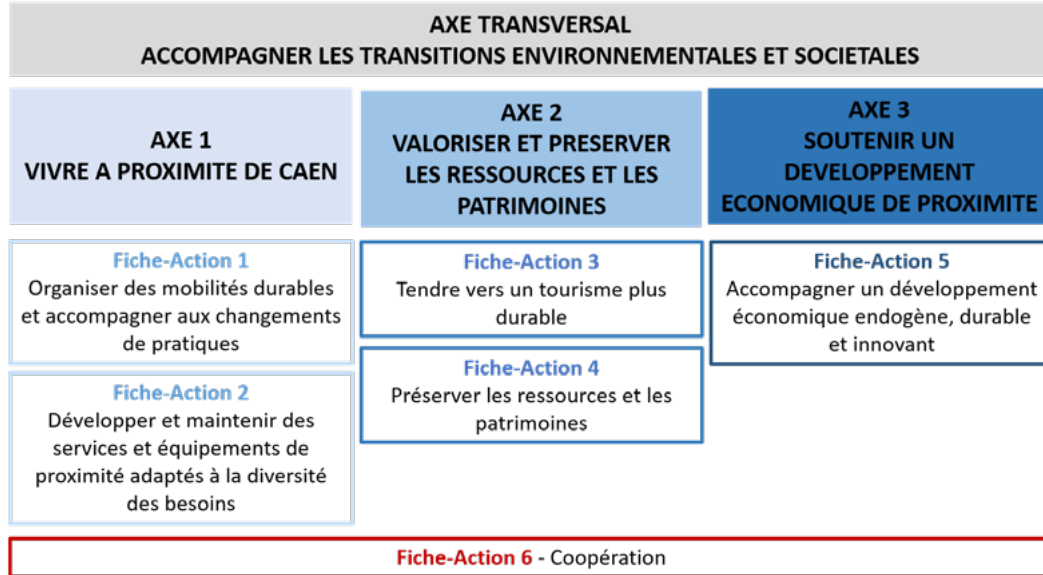
Le programme LEADER est mis en œuvre à l'échelle de cinq Communautés de communes – **Pays de Falaise, Cingal Suisse Normande, Val-ès-Dunes, Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cœur de Nacre** – et d'une partie de la **Communauté urbaine Caen la Mer**. Ainsi, 164 communes représentant 144 502 habitants sont couvertes par le programme. Ensemble, ils constituent le **GAL Arlette & Guillaume**.

De plus, des projets de coopération peuvent être menés avec d'autres territoires en France et à l'étranger.



COMBIEN ?

Une enveloppe de **1 498 640 €** a été allouée au Pôle métropolitain pour une période de 5 ans (2023-2027). Le programme doit permettre d'**accompagner les transitions environnementales et sociétales sur le territoire**, à travers une stratégie concertée portée par trois axes déclinés en cinq fiches-actions :



QUAND ?

Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a porté deux programmes LEADER sur la **programmation 2014-2022**. Les derniers paiements ont eu lieu en 2025.

La programmation 2023-2027 s'achève au **31 décembre 2027** pour la réalisation des projets, et au 31 décembre 2028 pour la clôture des dossiers, notamment de paiement.

Aujourd'hui, il reste encore quelques fonds sur la programmation 2023-2027 !

Si le programme LEADER est reconduit par l'Union européenne pour la période 2028-2034, la stratégie du GAL sera mise à jour en **concertation avec les acteurs locaux**, pour correspondre aux besoins du territoire et participer au déploiement de la stratégie politique. Puis, la date prévisionnelle de début est fixée au **1^{er} janvier 2028**.

QUI ?

Le programme LEADER est suivi par la **Commission d'Administration Générale et Programmes Européens**, qui se réunit une fois par trimestre. L' élu en charge de cette commission sera également le **Président du GAL**. Le programme est géré par une **Animatrice-gestionnaire**, chargée de veiller à son bon fonctionnement et d'accompagner les porteurs de projet. Le GAL travaille en collaboration avec les services instructeurs de la **Région**, mais également les **autres GAL** ou les autres **co-financeurs**.

Programme européen
LEADER :



**POUR EN
SAVOIR PLUS :**